

**La ville de Méricourt**  
**La direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France**  
**Le commissariat général à l'égalité des territoires**  
**La déléguée de la Préfète**

*en partenariat avec*

**Le rectorat de l'Académie de Lille**  
**La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais**

*et en lien avec*

**Le conseil régional des Hauts-de-France**  
**Le conseil départemental du Pas-de-Calais**

Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle intitulé

## **QU(ART)IER**

Un appel à candidatures est lancé en direction des artistes intervenants dans le champ de la création artistique dans la ville (espaces publics et privés) : **de l'écriture, de la photographie et des arts urbains.**

### **Une résidence-mission à Méricourt :**

Le programme de résidences-mission QU(ART)IER s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais-Picardie, le préfet délégué à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville. Une résidence-mission relevant du programme QU(ART)IER est menée à des fins d'action culturelle, prioritairement en faveur des habitants des quartiers relevant de la politique de la ville.

Si ici, la résidence-mission s'applique à un territoire précis (Eco-quartier du 4/5 Sud qui comprend l'Espace Culturel et Public La Gare, la Cité du Maroc et le Quartier du 3/15) , elle aura cependant vocation à être valorisée sur l'ensemble de la commune de Méricourt pour une population de 12 000 habitants.

L'Eco-quartier du 4/5 sud est un projet d'aménagement urbain exemplaire : il s'agit de réaliser environ 300 logements avec en son coeur l'Espace Culturel et Public La Gare qui a ouvert ses portes en novembre 2011. Une micro-crèche et un RAM ont ouvert leurs portes en septembre 2014. Un restaurant scolaire municipal et un centre social d'éducation populaire verront le jour d'ici deux ans.

Géographiquement situé au coeur de la commune, l'aménagement de cette ancienne friche minière apporte une réponse à la « faille urbaine » entre « Méricourt village » et « Méricourt coron » coupés historiquement par la route départementale 262. Le site de l'Eco-quartier se présente donc comme stratégique – la Gare étant un point de départ et de convergence entre l'Eco-quartier et les quartiers de la ville. La création de ce nouveau quartier participe au désenclavement géographique, social et culturel de Méricourt.

Ce projet d'aménagement urbain se construit autour d'un équipement culturel phare : l'Espace

Culturel et Public la Gare qui a ouvert ses portes en novembre 2011. Cet équipement constitue un des outils structurant de la politique culturelle municipale et l'équipement fédérateur du futur éco-quartier.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence-mission, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après : [HTTP://www.mairie-mericourt.fr](http://www.mairie-mericourt.fr)

## Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Le principe de résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 3 mois, ainsi que sur une diffusion, à travers la commune de Méricourt, d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisagera dès l'amont de la période de résidence et se poursuivra tout au long de sa durée.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre à un public, non forcément initié, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il (elle) met en œuvre : réflexion, expérimentation, réalisation ...

## Ceci se traduit, concrètement, par :

1) **Une première phase**, située en tout début du temps de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du ou des quartiers concernés (par exemple : une équipe enseignante d'une école, d'un collège, une équipe de responsables et d'animateurs d'une association ou d'un centre de loisirs, l'équipe pluri-professionnelle d'une maison de retraite, le personnel de mairie, d'un service public,...).

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate - chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité(e) à proposer la sienne propre) un geste artistique à destination de ces publics.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e), dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs, etc) que directement avec le habitants.

2) Puis, **une seconde phase** au cours de laquelle se construisent entre l'artiste résident(e) et ces diverses équipes professionnelles rencontrées toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence. Ces actions, que l'on appelle donc gestes artistiques, sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe partenaire professionnelle et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident(e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le geste artistique peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, etc.

Chaque geste grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein d'un établissement scolaire, d'un centre de loisirs, d'une structure culturelle, d'un centre social, d'une maison de retraite, d'une entreprise etc... que dans l'espace public ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste résident(e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, 18 équipes pédagogiques, éducatives, culturelles, socio-culturelles et d'action sociale qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident durant son séjour avec pour perspective la co-construction de ces gestes artistiques.

Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à rendre visibles aux yeux de la population la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique.

Ainsi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène, en particulier, en partenariat permanent avec le service communication et la direction des affaires culturelles de la ville de Méricourt.

## **À propos du présent appel à candidatures**

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission QU(ART)IER sur la commune de Méricourt, un(e) artiste français(e) ou étranger(e) dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création artistique dans l'espace public et privé, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité, patrimoine, évolution du paysage....). **L'artiste devra privilégier le médium de l'écrit, de la photographie, voire de l'art urbain.**

L'ambition, au travers de cette résidence-mission, est de contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur territoire par une démarche artistique forte. L'artiste doit pouvoir, à travers son propos, questionner les habitants sur leur quotidien et la perception de leur territoire, et mener des actions ou gestes artistiques permettant le partage avec le plus grand nombre.

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur éducatif, culturel, associatif, social ...

## **Enjeux et objectifs :**

- provoquer une rencontre sensible entre la population et l'œuvre d'un(e) artiste, une familiarisation avec celle-ci mais aussi avec la démarche et le métier qui la sous-tend
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découvertes d'œuvres, de productions artistiques
- susciter des envies, bousculer un certain nombre d'habitudes, aider à réinterpréter son quotidien
- de contribuer à changer le regard des habitants de la commune sur leur environnement, leur patrimoine, leur histoire, leur présent, leur futur en en faisant les acteurs et coproducteurs de cette résidence-mission
- favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.
- valoriser les habitants et leurs pratiques à travers les actions menées et plus particulièrement les habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles.
- favoriser et développer l'appropriation de l'Espace Culturel La Gare comme lieu de vie et lieu culturel appartenant à tous et toutes

## **Les partenaires locaux :**

Peuvent être cités à ce sujet sans être, loin de là, exhaustif :

- École de musique
- École de danse
- Le centre social et d'éducation populaire
- Le Foyer de personnes âgées Henri Hotte
- La maison des jeunes
- Le RAM
- La micro-crèche La courte échelle
- Les centres de loisirs
- L'accompagnement à la scolarité (service éducation)
- Le service politique de ville et démocratie participative
- Les conseils citoyens
- Le CCAS
- L'association Vies partagées
- Les écoles maternelles et primaires
- Le collège Henri Wallon
- Les associations (caritatives, de loisirs....)

## **Accompagnement :**

La résidence-mission s'adresse à l'ensemble de la population de l'Eco-quartier du 4/5 Sud, de la Cité du Maroc et du Quartier du 3/15 de la ville de Méricourt et par extension à l'ensemble de sa population, avec une approche plus spécifique des publics dits "empêchés". C'est la collectivité locale, via sa direction des affaires culturelles qui est l'opérateur de la résidence-mission, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de celle-ci.

Elle a, de ce fait, pour mission :

- l'accompagnement de l'artiste retenu(e) afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,

- la diffusion des oeuvres en amont et tout au long de la résidence,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisations des gestes artistiques (2ème phase de la résidence-mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget global ...)
- d'organiser la communication en faveur de la résidence-mission et le plus en amont possible auprès de l'ensemble des habitants méricourtois. Ceci en collaboration étroite avec le service communication de la ville.

Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la ville de Méricourt et de l'artiste accueilli (e) est signé avant le début de la résidence.

### **Période et durée de la résidence :**

La période de résidence est prévue **du 16 septembre 2017 au 8 décembre 2017.**

Une première phase de présence sur le territoire d'action afin de le découvrir ; phase relativement brève, puisque limitée à une semaine, elle se déroulerait en juillet 2017.

Au cours de ce séjour, le (le) artiste résident va pouvoir s'imprégner du territoire, avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (lié notamment à la question de la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec la responsable du service culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

C'est la commune de Méricourt qui prendra en charge les frais de déplacement aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) et l'hébergement.

Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

### **Conditions financières et matérielles :**

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière il est précisé que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 18.000 euros. Il est souhaité que les artistes candidats soient affiliés à un organisme de type AGESEA ou Maison des Artistes.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider sur le territoire.

Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition par la commune de Méricourt.

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait.

Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge par la commune (sur la base d'un aller-retour SNCF 2<sup>ème</sup> classe france métropolitaine).

En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une "27<sup>ème</sup> heure artistique" qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'Éducation

nationale, en amont de la résidence, de préférence pendant la semaine d'immersion qui précède la résidence. En région Hauts-de-France, la 27ème heure artistique prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions des gestes artistiques.

### **Procédure à suivre pour la candidature :**

#### **Quelques rappels :**

Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e). L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat(e) doit détenir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

#### **Les éléments à fournir sont :**

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e)
- une liste des œuvres/formes/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et après le temps de résidence.

**N.B :** il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

L'ensemble des éléments à fournir est à adresser pour **le 7 mars 2017** par courriel sous format PDF, à l'adresse suivante : **centre.culturel@mairie-mericourt.fr**

Il est impératif de préciser *candidature au dispositif Qu(art)ier dans l'objet du mail*.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, il ou elle précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Méricourt  
Espace Culturel et Public la Gare  
A l'attention de Singrid Korbas  
Place Jean Jaurès  
BP 9  
62680 Méricourt**

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports lui soient retournés.

**La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) à la fin du mois d'avril 2017.**

**Pour plus d'information :**

Mme Korbas Singrid, Directrice des Affaires Culturelles de la ville de Méricourt

Tél : 03 91 83 14 85

Mail : [centre.culturel@mairie-mericourt.fr](mailto:centre.culturel@mairie-mericourt.fr)